

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/122 Paraphe: <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE	
Délibération n° DC2012/91	

Nombre de membres :

En exercice : 126

Présents : 86

Votants : 91 (Dont 5 pouvoirs)

POUR : 89 (97.80%)

CONTRE : 2 (2.2%)

ABSTENTION : 0

Le dix-sept décembre, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 10/12/2012

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames ARNOULD ; BECHARD ; BESTEL ; BONOMME ; BROUILLON ; BRUSA ; BUSQUET ; CAMBIER JONVAL ; CAPPELLE ; DEVER ; DIDIER ; FABRITIUS ; FOURCART ; JACQUET ; MELIN ; MERCIER ; MOREAU ; MULLER ; PETITJEAN ; PIEROT ; PIERSON ; RAULIN ; SEMBENI et Messieurs ADIN ; ANCELME ; BARRE ; BESTEL D ; BIENVENUE ; BOCQUET ; BONHOMME ; BOSCHAT ; BOUILLEAUX ; BOURE ; BROUILLON ; CANIVENQ ; CANNAUX ; CHARBONNIER ; COLIN ; CORNEILLE ; COURVOISIER CLEMENT ; DANNEAUX ; DEFORGES ; DEGLAIRE ; DELAHAUT ; DELANDHUY ; DESWAENE ; ETIENNE JC ; FRANCCART ; GARREZ ; GIOT C ; GIRONDELOT ; GODART ; GOMEZ ; GUERIN D ; HARBOUT ; HENRY ; HUREAU ; JUILLET ; LAHOTTE ; LECLERCQ ; LEFEVRE ; LEFORT ; LESOILLE ; LETINOIS ; LOUIS ; MACHAULT ; MAILLART ; MAS ; MATHIAS ; MAYEUX ; MEENS ; MEIS ; MIELCAREK ; MOUTON ; NIZET ; PAYEN ; PIC ; POTRON ; POULAIN ; RANCON ; RENAUX ; REVILLION ; SIGNORET ; SOUDANT ; THIERY ; VALET

Représentés: Mme LEFORT Sylvie donne pouvoir de vote à Mme SEMBENI Anne ; M. CARRE Joel donne pouvoir de vote à M. POTRON Francis ; M. GEORGES Damien donne pouvoir de vote à Mme BESTEL Josette ; M. OUDIN André donne pouvoir de vote à M. LECLERCQ Guy ; Mme COSSON Geneviève donne pouvoir de vote à M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric.

**OBJET : DECHETS MENAGERS :
REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2013**

«Vu l'arrêté préfectoral n°2008/526 en date du 19 décembre 2008 modifiant les statuts de la 2C2A, en incluant notamment la compétence optionnelle « Déchets ménagers » (collecte, valorisation et élimination des déchets des ménages et déchets assimilés et création, gestion de centres d'apports volontaires des déchets).

Vu les avis remis par la commission « Environnement » du 24 octobre 2012 ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- **FIXE** la grille de tarification de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2013 conformément à l'annexe ci-jointe.

Fait à Vouziers, le 18 décembre 2012

Le Président,

Francis SIGNORET



MODALITES DE FACTURATION DE LA REDEVANCE 2013
(Annexe à la délibération n°DC2012/92 du 17/12/2012)

Facturation des particuliers

	Rappel 2012	Montant de la redevance 2013	par semestre
RP de 1 personne	81,00 €	81,00 €	40,50 €
RP de 2 personnes	159,00 €	159,00 €	79,50 €
RP de 3 personnes	226,00 €	226,00 €	113,00 €
RP de 4 personnes	280,00 €	280,00 €	140,00 €
RP de 5 personnes	313,00 €	313,00 €	156,50 €
RP de 6 personnes et plus	324,50 €	324,50 €	162,25 €
Résidences secondaires	123,50 €	123,50 €	61,75 €

Facturation des professionnels

NOMENCLATURE	Rappel 2012	Coût de la redevance 2013
Agriculteurs	61,00 €	61,00 €
Artisan du bâtiment (plombier, maçon, couvreur...)	62,00 €	62,00 €
Prof libérale et bureau	64,00 €	64,00 €
Boulangier	128,00 €	128,00 €
Restauration rapide	128,00 €	128,00 €
Restaurant	3,60 €/couvert	3,60 €/couvert
Bar, pub, brasserie, tabac	82,50 €	82,50 €
Supérette > 200 m ²	639,00 €	639,00 €
Boucherie/charcuterie/traiteur	128,00 €	128,00 €
Alimentation générale, supérette < 200 m ²	320,00 €	320,00 €
Coopérative agricole	64,00 €	64,00 €
Garagiste, mécanique agricole, mécano soudure	192,00 €	192,00 €
Fabrique, Usine métallurgique	247,00 €	247,00 €
Discothèque	192,00 €	192,00 €
Activité commerciale autre que celles cités précédemment	64,00 €	64,00 €
Hôtel, gîte et chambre d'hôtes	10,30 €/ch	10,30 €/ch
Centre d' Aide au Travail	309,00 €	309,00 €
Site Touristique (nocturnia)	721,00 €	721,00 €
Parc de vision	320,00 €	320,00 €
Nestlé	2266,00 €	2266,00 €
IME dricourt	3296,00 €	3296,00 €
VNF	1133,00 €	1133,00 €
EDPAMS Belleville	8755,00 €	8755,00 €
Salle de Sport de Bairon	618,00 €	618,00 €
Base départementale Bairon	2781,00 €	2781,00 €
Baignade et site de Bairon	2781,00 €	2781,00 €
Campings	10,30 €/emplacement	10,30 €/emplacement
Campings (prestations supplémentaires)	2,10 €/empl/pass supp	2,10 €/empl/pass supp

Facturation des établissements publics

NOMENCLATURE	Rappel 2012	coût de la redevance 2013
MAIRIE < 100 hab	41,20 €	41,20 €
Mairie < 250 hab	165,00 €	165,00 €
Mairie 250 à 500 hab	330,00 €	330,00 €
Mairie de 500 à 1000 hab	494,50 €	494,50 €
Mairie > 1000 hab	824,00 €	824,00 €
Syndicats de communes, bureau	82,50 €	82,50 €
Hôpital	1030,00 €	1030,00 €
Sous préfecture	206,00 €	206,00 €
Trésor Public	86,50 €	86,50 €
Poste	124,00 €	124,00 €
Conseil Général – Entretien des routes	309,00 €	309,00 €
Brigade de gendarmerie mobile	618,00 €	618,00 €
Gendarmerie	185,50 €	185,50 €
Salle communale 50 à 100 pers	154,50 €	154,50 €
Salle communale > 100 pers	412,00 €	412,00 €
Collège, Lycée	824,00 €	824,00 €
école < 50 élèves	82,50 €	82,50 €
école de 50 à 100 élèves	165,00 €	165,00 €
école > 100 élèves	330,00 €	330,00 €

Modalités de réduction

Abattement de 30 % de la REOM facturée aux foyers ne disposant pas du service de collecte en porte à porte des déchets ménagers et éloignés de plus de 2 kilomètres du point de collecte.

Modalités de facturation

Modalités pratiques de mise en œuvre de la facturation :

- Fréquence : semestrielle
- Période d'édition de la facturation : mai/juin et novembre/décembre
- Paiements : numéraire en se présentant en trésorerie, par chèque bancaire ou postal adressé à la trésorerie du Chesne, TIP, mensualisation de ce dispositif proposée aux usagers,
- Régularisation des factures sur le semestre suivant toute modification dans la composition du foyer (naissance, décès, départ, arrivée, la création la cession ou la reprise d'une activité d'entreprise,...) sur présentation d'un justificatif. Le prorata temporis sera calculé au mois sachant qu'il est constaté une augmentation de la production de déchets à l'emménagement mais aussi au déménagement.

Vers les bailleurs sociaux :

Facturation unique semestrielle sur la base de l'état d'occupation des logements du parc du bailleur au 1er janvier et au 1er juillet.

Exonérations

Exonération de la part d'un étudiant et de toute personne résidant en un autre lieu sur présentation du justificatif TEOM, REOM ou quittance de loyers dans laquelle les charges incluent explicitement l'élimination des déchets ménagers.

Tarifs des apports des professionnels en déchèterie

DROIT DE DEPOT HORS DECHETS SPECIAUX

TYPE DE VEHICULE	TARIF EN € PAR PASSAGE
CATEGORIE 1	15 €
CATEGORIE 2	26 €

TARIFICATION DES DECHETS SPECIAUX ET LIMITATIONS QUANTITATIVES :

TYPE DE DECHET	TRANSPORT, TRAITEMENT (avec TGAP) SUBVENTIONS DEDUITES EN €/Kg	QUANTITE MAXIMUM AUTORISEE PAR PASSAGE
Huiles de vidange	gratuit	20 litres
Batteries	gratuit	5
Acides – bases	1.07	10 Kg
Solvants	1.22	10 Kg
Peintures, vernis, colle	1.40	10 Kg
Phytoprotecteurs	2.41	5 Kg
Aérosols	2.57	3 Kg
Tube fluorescent	gratuit	10 unités
Huile de friture	0.80	15 litres
Filtre à huile	0.83	5 unités
Produits dangereux divers	2.41	3 Kg
Piles	Gratuit	1 Kg
Combustibles	6.43	3 Kg
Mercuriels	6.43	1 Kg
Produits de laboratoire	4.15	3 Kg
Antigel, liquide de frein, de refroidissement...	1.24	10 Kg
Emballages souillés	1.09	5 Kg
Radiographie	1.09	5 Kg

Fait à Vouziers, le 18 décembre 2012
Le Président,

Francis SIGNORET

